

En route vers une dissolution

Posted on 22 novembre 2025 by Patrick Rouillier

La situation

Nos parlementaires atteignent les sommets du ridicule. Voilà qu'une grande majorité demande la dissolution de l'assemblée nationale, ou menace, si on en passe pas par leurs volontés, de la provoquer.

Pourquoi une dissolution ? tout simplement quand un parlement devient incapable d'assumer les responsabilités qui lui sont dévolues. Notre assemblée nationale assume donc sa totale incompétence et réclame la punition suprême : sa propre disparition !

La posture

Naturellement les choses ne sont pas présentées ainsi. Le parlement n'est pas incompétent, il est empêché de faire du bon travail par un gouvernement incompétent. Autant que je sache c'est au parlement (le législatif) de générer les lois dont le budget de la nation est certainement la plus important. Le gouvernement (l'exécutif) est chargé de le mettre en œuvre. Il est amusant de voir que les parlementaires qui ont voués « aux gémonies » le fameux article 49.3 regrettent maintenant d'avoir forcé la main au gouvernement pour qu'il y renonce. En effet quand un gouvernement utilise cet article pour « passer en force » une loi, il en assume l'entière responsabilité. L'opposition a alors beau jeu de se défausser et de critiquer le gouvernement pour sa gestion autocratique. Le gouvernement ayant promis de ne pas y avoir recours ... le parlement est renvoyé à ses responsabilités, et comble du ridicule demande pour y échapper à être dissout

Les vrais raisons

Derrière tout cela se déroule une bataille purement électorale, à savoir qui aurait le plus de chance de gagner des sièges dans une nouvelle élection. Le budget n'est qu'un prétexte et le jeu parlementaire n'est pas de définir le meilleur ... ou le moins mauvais budget pour la nation, mais de rallier à sa cause le maximum d'électeurs potentiels pour les futurs élections. Les partis ont même l'outrecuidance de présenter des projets de lois, dont ils sont certains qu'ils ne pourront être acceptée (par exemple contraire à la constitution) pour claronner : « vous voyez comme on vous défend, mais les autres ... les méchants, nous en empêchent ... votez pour nous ! »

La dissolution

Comme l'avoue le parlement il est totalement incapable d'assumer ses responsabilités, et la dissolution s'impose. Les partis s'y préparent et chacun des députés élus essaye de se positionner pour conserver son siège. C'est là que le comique atteint son paroxysme. Les députés demandent une dissolution ... pour être ré élus.

Dans la dissolution d'une assemblée ayant montré son incompetence, la moindre des choses serait que les députés, non pas sortant mais chassés pour incapacité, ne devraient pas avoir le droit de se représenter. Dans une entreprise une personne chargée et payée pour assumer une tâche qui ne remplit pas ses obligations, son contrat, est licencié ... et à ma connaissance ne postule pas pour le poste laissé vacant. Pour les députés, c'est différent. Ils sont payés (correctement), ne font pas le boulot ... mais se présentent pour s'auto remplacer. C'est tout simplement surréaliste !

Croyez-moi, si les parlementaires d'une assemblée dissoute n'avaient pas le droit de se représenter ... pas beaucoup ne réclameraient une dissolution